

« Fleurir Saint-Pierre »

Règlement 2024 du concours

Article 1

La ville de Saint-Pierre-des-Corps organise chaque année un concours de maisons et balcons fleuris intitulé « Fleurir Saint-Pierre ». Tous les habitants de la commune dont l'espace à fleurir est visible de la rue peuvent s'inscrire en retournant leur bulletin d'inscription en mairie **entre le lundi 22 avril et le vendredi 21 juin 2024**.

Article 2

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune, à l'exception des professionnels. Le fleurissement sera jugé depuis la voie publique et n'entraînera aucune entrée dans les propriétés privées.

Article 3

La ville de Saint-Pierre-des-Corps est responsable de l'animation du concours. Elle met en place chaque année le jury, seul juge en dernier ressort de la validité de l'attribution des prix.

Article 4

Le jury est composé d'un élu, du responsable et des techniciens du service espaces verts de la ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Article 5

Le jury passera en juillet devant les jardins et balcons des participants inscrits au concours.

Article 6

Les personnes inscrites au concours acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions qui seront prises par le jury.

Article 7

Classement des habitants par catégories :

- Première catégorie : maison avec jardin fleuri et paysager, visible de la rue (sans haie ou clôture obstruant la vue) (pelouse, arbres, fleurs, etc.)
- Deuxième catégorie : habitat collectif avec terrasse ou balcon fleuri, visible de la rue.
- Troisième catégorie : jardin collectif, visible de la rue.

Article 8

Le jury, lors du passage, se réserve la possibilité de changer de catégorie le candidat selon les critères établis.

Article 9

Critères de notation :

Jardin

- Qualité de l'entretien (tonte, taille, arrosage, finitions, respect des normes environnementales quant à l'entretien du jardin)
- Diversité végétale originalité
- Harmonie du jardin (association de plantes et de fleurs, ...)
- Gestion écologique des parterres et des jardins appréciée pour les techniques d'entretien respectueuses de l'environnement et le choix des essences

Balcon

- Qualité de l'entretien (arrosage, effleurage)
- Contenant (choix, originalité)
- Harmonie (composition des couleurs)
- Diversité variétale

Jardin collectif

- Qualité de l'entretien (tonte, taille, arrosage, finitions, respect des normes environnementales quant à l'entretien du jardin)
- Diversité végétale originalité
- Harmonie du jardin (association de plantes et de fleurs, ...)
- Gestion écologique des parterres et des jardins appréciée pour les techniques d'entretien respectueuses de l'environnement et le choix des essences